

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION POUR FINS DE REMPLACEMENT ET DE
MODIFICATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET LEURS
ÉQUIPEMENTS D'UTILISATION D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à acquérir et modifier des équipements et leurs accessoires pour les besoins du Service de protection contre l'incendie. Ces véhicules et équipements motorisés de même que les différents systèmes sont requis pour combler des besoins relevant de la compétence d'agglomération.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût du projet décrit à l'article 1 se détaille comme suit :

	<u>Remplacement</u>	<u>Addition</u>
1° véhicules et outillages spécialisés, dont la vie économique est dépassée ou nécessitant des modifications, tels que véhicules récréatifs, automobiles, camionnettes, fourgonnettes utilitaires, camions légers, fourgons et autres, tracteurs légers, outillage spécialisé tel que scie à pavage, déchiqueteur de branches, flèches lumineuses et véhicules lourds ainsi que divers accessoires et équipements véhiculaires:	1 200 000 \$	0 \$
TOTAL :	1 200 000 \$	

Annexe préparée le 28 février 2018 par :

Jean-Claude Lebrun, ing.
Service de la gestion des équipements motorisés